

# LE TRAVAIL

## JOURNAL

LE TRAVAIL, EST LE DÉVELOPPEMENT NORMAL DE LA VIE DES NATIONS ET DES INDIVIDUS.  
LE TRAVAIL C'EST LA MANIFESTATION DE LA VIE.

DONNANT LE COMPTE RENDU

VIVE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE!  
(Le peuple à l'Hôtel-de-Ville, 24 février 1848.)

# DU CLUB DE LA RÉVOLUTION.

DIEU ET L'HUMANITÉ.

DROITS ET DEVOIRS.

Un an. PARIS. 8 f. — DÉPARTEMENTS. 12 f. — ÉTRANGER. 20 f.

Trois mois. PARIS. 2 f. — DÉPARTEMENTS. 3 f. — ÉTRANGER. 5 f.

Six mois. PARIS. 4 f. — DÉPARTEMENTS. 6 f. — ÉTRANGER. 10 f.

S'adresser franco, aux Bureaux, rue Saint-Sauveur, 45.

PARIS, 20 JUIN 1848.

Pendant que les hommes que le flot de Février a porté au pouvoir, cherchent à nous façonner une toute petite République, à la taille mince et aux formes grêles, le grand géant du nord, lui, revêt sa plus forte cuirasse, et s'arme en guerre, pour marcher à la rencontre de cette vierge innocente et désarmée, que MM. Marrast et consorts ont ramassée, à ce qu'ils prétendent, sous les lourds pavés du 24. De leur côté, les deux souverains de Vienne et de Berlin, mis au régime d'une constitution forcée, se préparent à recevoir dignement leur auguste ami de Moscou, et à fraterniser avec lui, de cœur et de sabre, dans la sainte croisade qu'il a entreprise contre la liberté de tous les peuples.

Partout les masses russes s'ébranlent, prêtes à donner la main aux masses prussiennes, autrichiennes, suédoises et danoises; partout les absolutismes rassemblent leurs forces, et jetant par delà le Rhin, des regards de haine et de convoitise, s'avourent en idée l'anéantissement de la République et le partage de la France.

C'est là une situation grave s'il en fut jamais, et du temps de nos pères, pareilles éventualités ne se seraient pas produites, sans que depuis longtemps la tribune nationale, eût jeté au pays cet énergique et terrible appel: Citoyens, la patrie est en danger!

Mais les représentants de 1848 ne prévoient pas les périls de si loin, et pendant que les canons se chargent, que les mèches s'allument, sur la Vistule, sur le Danube, sur l'Oder, nos pacifiques Sokols s'entretiennent paisiblement entre eux des 139 articles de leur bénigne constitution.

Insensés! qui songent à une présidence, avant de savoir s'il y aura une République; qui se demandent s'il y aura une ou deux chambres, avant de se demander s'il y aura une France!

### Discours de Pierre Leroux à l'Assemblée nationale.

La France a besoin de colonies, de communes républicaines; et elle a besoin de faire sortir de son sein ce peuple qui appelle une civilisation nouvelle, si elle veut tenir les promesses, non pas seulement de la dernière révolution, mais de toutes les révolutions qui l'ont précédées, les promesses de l'humanité tout entière.

Vous avez des atteroulements d'hommes qui souffrent. Vous avez Lyon, vous avez Limoges, et vous ne faites rien pour résoudre le problème que vous y rencontrez, rien pour ouvrir à ces populations la cité nouvelle.

Que sommes-nous aujourd'hui? une République. Notre devise est: liberté, égalité, fraternité! Eh bien! sommes-nous libres, égaux et frères? Nous sommes tous citoyens de la même cité. Qu'elle est cette cité? Sur 25 millions d'hommes, il y a 7 ou 8 millions de mendiants; les statisti-

ques officielles en font foi; prenez un autre exemple: sur trois hommes qui meurent en même temps, qui se rencontrent dans la mort, un finit ses jours à l'hôpital; voilà donc la cité que vous avez constituée.

Faut-il vous citer la statistique de la petite propriété? il y a cinq millions de cotes au-dessous de cinq francs; enfin quatorze millions d'êtres au plus, hommes, femmes et enfants, ont une existence assurée.

La vie des hommes repose sur deux bases; le revenu net et le salaire. Un million de Français, au plus, vivent du revenu net; trente quatre millions vivent de salaire. Il y a donc un million de citoyens qui jouissent sans produire, et trente quatre millions qui produisent sans jouir.

A Athènes, il y avait quatorze esclaves pour un homme libre; et comme il ne fallait pas tant d'esclaves pour servir un seul homme, ces républicains laissaient mourir une partie de leurs esclaves; les choses sont les mêmes aujourd'hui.

Nous avons la République, la République avec la devise de liberté, d'égalité, de fraternité. Le mendiant est-il l'égal des autres membres de la cité? Le métrier de nos campagnes qui dit: Mon maître, est-il l'égal de celui qu'il appelle ainsi?

Vous lui donnez des droits politiques, mais est-il réellement libre? Non; vous n'avez donc pas réellement la République de liberté, d'égalité, de fraternité; vous n'en avez que le père, que la mère, et il ne faut pas que la mère se fasse avorter.

Nous avons les moyens de résoudre le problème, la Providence nous a ménagé les ressources nécessaires. On ne peut méconnaître celles que nous offre l'Algérie achetée au prix du sang de cent cinquante mille Français, de cent cinquante mille de ces mendiants de ces paysans dont je parlais tout-à-l'heure; l'Algérie conquise par le sang du peuple, mais ce n'est pas tout.

J'ai été surpris d'entendre M. Dupin dire qu'il n'y avait point en France de terres incultes; dans un seul département, il y a 97,000 hectares de landes complètement incultes; le préfet M. Delamarre, en a fait dresser la statistique. Pour toute la France, les terres incultes vont à six millions d'hectares. Tournez donc les yeux vers l'Algérie, vers la Corse, vers le centre de la France, en un mot, tournez-vous vers l'agriculture.

Depuis trois mois qu'avez-vous fait? Rien. Vous continuez les funestes doctrines de Malthus, comme les ministres du régime déchu; vous aussi, vous semblez admettre que, comme on l'a dit, cet économiste si tristement célèbre, si un pauvre naît là ou un riche n'a pas besoin de services, ce pauvre doit se retirer du banquet de la vie.

Voyez Lyon avec ses 25,000 métiers et ses 75,000 canuts dénués de tout moyen d'existence, à côté d'eux, il y a encore une autre population de fabrique, c'est un total de 100,000 prolétaires.

Quelle sont donc les ressources de Lyon pour de si grands besoins?

Et chaque jour la population augmente selon la loi nécessaires, tandis que la fabrique de Lyon perd chaque jour davantage. Comment vit la fabrique de Lyon? Avec l'Amérique, l'Angleterre et l'Allemagne. L'Amérique a fait perdre 50 millions en faillites à la fabrique de Lyon.

L'Angleterre ne songe qu'à la détruire; elle a pris nos procédés et nous a nui de toutes les façons, la voilà maintenant qui conspire avec la reine Victoria contre les produits français. L'Allemagne a diminué considérablement ses achats.

Ajoutez à cela la concurrence des associations catholiques, et vous comprendrez la ruine de la fabrique de Lyon. Voilà les véritables causes de sa détresse.

La situation de Limoges n'est pas moins effrayante. Là, comme à Lyon, le peuple a montré les plus grandes vertus.

Limoges a des manufactures de porcelaines qui sont depuis longtemps en péril; ces manufactures comptent 6,000 ouvriers qui, avec leur familles, forment une population de 13,000 indigents sur 40,000 habitants. Voilà les résultats de l'absurde économie politique qui a régné jusqu'ici; elle appelle la menace et la violence, elle consacre la loi impitoyable de Malthus: « La mort de faim ne vas pas assez vite! »

### Oraison funèbre d'un publiciste.

La presse opposante n'avait pas de plume plus terrible que la sienne.

C'était le sarcasme incarné. Malheur à ceux que leurs positions, leurs discours ou leurs écrits désignaient à son burin inexorable.

Il n'avait pas de pitié au cœur; il achevait l'ennemi par terre, et, comme le tigre insatiable, il décharnait sans pitié la victime abattue.

Vous pensez, peut-être, que ce vigoureux athlète qui assommait brutalement de son ceste des hommes à probité douteuse, à conscience venale, dont le parti de la Royauté était rempli, était un de ces pursains de l'école de Cromwell, un de ces hommes fatals poussés en avant par la force de leur principes et l'énergie de leurs convictions. Erreur profonde! cet homme n'était qu'un comédien.

Que voulez-vous? Les hommes ne sont pas parfaits, et celui dont je vous parle, avait comme tant d'autres, ses mauvaises qualités.

Il aimait l'or avant toutes choses, non pour lui-même, mais pour la satisfaction de ses appétits brutaux, et Dieu seul connaît la grandeur de ses appétits.

Avec cela d'un égoïsme rare pour une époque même où l'individualisme dominait.

C'est le grand seigneur de la polémique, il ne travaillait qu'à ses heures; il jouissait d'un traitement quasi ministériel, et il dévorait à lui seul le produit de deux cents abonnés.

En dehors de cela, des feux lui étaient allés par chaque phrase qu'il laissait tomber de sa plume.

Un article de 100 lignes, signé de son nom, était coté 30 fr.; comme vous voyez, c'était pour rien.

Mais aussi quand la caisse du journal était vide, quand les Philippines d'argent et d'or manquaient à l'appel, rentrant comme Achille dans sa tente, il laissait son propre parti exposé aux coups des Troyens ministériels.

Il n'est plus ! Dieu soit loué ! que la Révolution lui soit légère !

## CLUB DE LA RÉVOLUTION.

Séance du 17 Juin, SALLE MONTESQUIEU.

Vice-Présidences des Citoyens RAISAN et CHILMANN

La séance est ouverte à 8 heures.

Après la lecture du procès-verbal qui est adopté, on procède à la réception comme membres du Club des divers citoyens présentés.

A l'occasion de ces réceptions une discussion s'engage entre les citoyens Boquet, Laporte et Lebeau sur le mode d'admission employé jusqu'à ce jour, qui ne présente pas toutes les garanties désirables; sur l'observation d'un secrétaire que le nouveau règlement présentera un système mieux entendu. On passe à l'ordre du jour.

LE CIT. MADIER DE MONJÉAN. Le Club de la Butte des Moulins, qui se fait honneur d'être en parfaite conformité d'opinion avec le Club de la Révolution nous a délégués vers vous; nous venons, en son nom, solliciter votre adhésion à une adresse qu'il a votée à l'Assemblée nationale, tendant à ce qu'un décret de bannissement soit rendu contre Louis-Napoléon Bonaparte, et qu'une enquête sévère soit faite, pour rechercher les auteurs des désordres qui ont désolé la capitale depuis quelques jours. Dès le principe, nous avons pensé que les élections de Louis-Napoléon avaient été irrégulières, fâcheuses, et que c'était à un sentiment exagéré de générosité qu'il fallait les attribuer.

Lors des premières élections nous avons eu le projet au Club de la Butte des Moulins, de demander que ni les Bonapartes, ni Murat, ne fussent admis comme représentants du peuple à l'Assemblée nationale: ce projet ne fut pas accueilli.

Vous savez à quelles manifestations l'annonce de la nomination de Louis-Napoléon a donné lieu. Certes, tous ces cris de: Vive Napoléon! ne s'adressaient pas à un simple citoyen, mais bien au restaurateur de l'empire. Vous savez à quelle joie se sont livrés les royalistes de toutes les couleurs, à la venue annoncée de ce prétendant. Vous connaissez les étranges lettres qu'il a adressées à l'Assemblée, et de quelle réprobation la première a été accueillie même par les représentants qui la veille, avaient voté son admission.

Nous avons pensé alors que ce prince, par sa rentrée en France, pourrait faire courir des dangers à la patrie, que sa démission ne l'empêcherait pas de revenir et d'être un grave sujet de troubles à Paris et ailleurs, qu'il pouvait tergiverser une troisième fois en se reportant à la députation; qu'enfin, il importait de ne pas laisser l'Assemblée nationale s'endormir dans une fausse sécurité, qu'il fallait surexciter l'opinion des républicains, et qu'en raison des faits, des actes et de la position exceptionnelle de ce Bonaparte, nous devions demander contre lui un décret de bannissement. Les intérêts d'un prince sont opposés à ceux des républicains; il ne peut donc pas siéger dans une assemblée républicaine deux fois les armes à la main, celui-ci a manifesté ses intentions impériales: il ne peut donc pas avoir les intentions d'un bon représentant.

Le décret de bannissement doit être rendu pour cause d'utilité publique, la loi exclut tels citoyens comme indignes ou coupables, hé bien! Louis-Napoléon est dans la catégorie des indignes, nous sommes donc venus au Club de la Révolu-

tion solliciter l'appui des hommes qui de tout temps ont porté le harnais de la liberté, pour faire repousser un prince ennemi né du socialisme et demander contre lui un décret de bannissement. (Appuyé.)

Nous demandons, en outre, qu'une instruction soit faite pour nous dévoiler les menées des partis. Il n'est pas bon d'user d'indulgence pour ceux qui troublent la République au cri de: Vive Napoléon! et il faut que l'on sache, s'il ne se trouvent pas au fond de ces agitations, des ministres probables de cet empire futur. Il est nécessaire, pour que l'enquête produise tous ces fruits, qu'à côté des magistrats, agissent quelques représentants du peuple chargés de surveiller la conduite de ceux-là.

LE CIT. LONGPIED, père. J'appuie la proposition. J'avais blâmé l'Assemblée d'avoir admis, dans son sein, un prince contre qui une loi de bannissement existait; car je ne reconnais à personne, le droit de se mettre au-dessus d'une loi tant qu'elle n'est pas abrogée. Or, la loi contre Napoléon existait: je demande qu'elle soit maintenue.

J'appuie également la proposition d'enquête; car, lorsque des francs républicains sont poursuivis et emprisonnés, il ne peut pas être permis à des prétendants, d'occasionner des tentatives de désordres, et de faire pousser des cris séditieux.

LE CIT. LEBEAU. Hier, un ministre de la République est venu dire que les lois contre la presse, relatives au timbre et au cautionnement n'étaient pas abolies. Hé bien! lorsqu'il y a des lois non abrogées qui peuvent être appliquées contre nous, nous ne nous servirions pas de celles faites contre nos ennemis, ce serait trop de bontés.

Vous n'obtiendrez pas de l'Assemblée nationale, un décret de bannissement. Il y a quelques bons représentants mais il y en a aussi beaucoup de bleus. La loi de 1832 existe, qu'on l'applique donc, on n'aura pas le courage de faire tomber cette loi comme on n'aura pas la conscience d'en faire une. Une loi ne peut pas être abrogée tacitement par un vote, elle doit être abrogée formellement. En conséquence, devant la loi de 1832, les élections de tous les Bonapartes sont nulles dans le présent et pour l'avenir.

LE CIT. VILLENEUVE. Je ne partage pas l'opinion des trois orateurs qui m'ont précédé. Le but des Clubs, à mon avis, est de développer et de défendre les principes démocratiques, et non de provoquer des lois exceptionnelles. On a parlé d'une loi exceptionnelle qu'on est dans l'intention de nous appliquer; ne demandons, croyez-moi, aucune loi de ce genre, quand bien même ces lois seraient tournées contre nos ennemis.

LE CIT. HERVÉ. On accorde une importance trop grande au prince Napoléon Bonaparte. En France, pays chevaleresque, avant tout, on est généralement porté pour ceux qu'atteint la persécution. Laissons donc, cet homme de côté.

LE CIT. MAILLARD. J'ai demandé la parole parce que j'ai voulu rectifier quelques erreurs portées à la tribune par le citoyen Longpied, père. On nous a dit que toutes les lois qui n'avaient pas été abrogées officiellement existaient; moi je vous dis que non, parce que les lois monarchiques ont toutes été virtuellement abolies par la révolution de février. Sans cela, nous tous qui sommes ici, nous serions en prison à l'heure qu'il est, pour avoir attenté à la souveraineté royale. Je répète donc que toutes les lois réactionnaires sont restées sous les pavés des barricades.

Quand à Napoléon, je demande en vertu de quel droit il vient se prétendre héritier de son oncle. Hé mon Dieu! moi, comme bien d'autres, j'ai rendu justice à la supériorité du vainqueur d'Austerlitz, mais ce n'est pas une raison pour s'agenouiller devant ce pâle reflet qui a nom Louis-Bonaparte.

Si les gens, qui ont conduit notre République naissante avaient été de conviction profonde, nous n'aurions pas aujourd'hui à nous occuper de Bonaparte, mais ils ont voulu ménager la chèvre et le chou. Il est évident, qu'il y a une conspiration contre la République, qu'on a voulu nous faire rétrograder: c'est à nous, citoyens des Clubs, qui étions soldats sur les barricades, à préserver la République de toute atteinte funeste. Arrière donc tous les empereurs.

Après une réponse chaleureuse du citoyen Madier de Monjeau et une discussion sur la manière dont l'adresse doit être votée, l'Assemblée passe au vote et à la presque unanimité, le Club de la Révolution appuie l'adresse présentée.

Le citoyen Fraboulet, propose au Club, d'adresser au gouvernement une adresse pour que les prisonniers en prévention depuis le 15 mai soient élargis par une amnistie.

Cette proposition est repoussée.

Les citoyens Longepied père, Moulin et Gozard, sont chargés de voir nos amis, prisonniers à la Conciergerie, qui vont peut-être passer en police correctionnelle, pour s'entendre sur la conduite qu'ils devront tenir: on les engagera à ne pas répondre aux juges actuels qui n'ont pas été sanctionnés par le baptême de la République.

La séance est levée à 11 heures.

### ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE.

Rapport de la commission d'affiliation.

Rapport de la commission chargée de s'enquérir auprès du Maire de Paris, des motifs qui ont fait retirer les salles d'écoles aux sociétés populaires.

Rapport de la comités réunis, au sujet du règlement adopté pour le Club.

Rapport des Citoyens qui ont visité nos amis de la Conciergerie.

Proposition du citoyen Jules Lechevallier, au sujet de la constitution à donner à la France.

Diverses propositions du citoyen Pinson, au sujet du système pénitentiaire.

Proposition du citoyen Lebeau, relative à une organisation démocratique en vue des élections.

Proposition du citoyen Guesnier, sur le même sujet.

Propositions sans nom d'auteur, sur le même sujet.

Proposition sans nom d'auteur, sur les clubs dans l'armée.

Proposition du citoyen Thiébaud, au sujet de l'indemnité allouée aux représentants du peuple.

Proposition du citoyen Viguié, au sujet de la réorganisation du jury.

Proposition du citoyen Breynat, docteur en droit, non membre du Club, ainsi formulée: Du pain pour tous.

Le Rédacteur en chef, E.-A. DAMBEL.

On demande des Crieurs.

Imp. Lacrampe et Fertiaux, rue Damiette, 2.